**Les politiques éducatives au prisme du droit à l’enseignement supérieur : l’exemple du Sénégal**

Ndeye Astou NDIAYE

Maitresse de conférences titulaire

Université Cheikh Anta Diop

Faculté des Sciences Juridiques Politiques

[ndeyeastou37@outlook.fr](mailto:ndeyeastou37@outlook.fr)

L’éducation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur) est un droit humain fondamental exposé par les Nations-unies et intégré par de nombreux États qui le formulent dans leur Constitution et à travers des traités et conventions (régionaux, internationaux…). Ce qui va complétement à l’encontre de l’idée défendue par certains avec « un monde sans école[[1]](#footnote-1) ». C’est ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels stipule dans son Article 13.2.c que *« L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité́, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. »* Ce droit-créance[[2]](#footnote-2) par lequel passe le savoir, moteur de la productivité et de la croissance économique a ces objectifs qui requièrent un développement du capital humain à travers des systèmes d’éducation et de formation plus accessibles, plus justes et de bonne qualité. A ce titre, les Etats tentent continuellement d’investir dans l’enseignement supérieur agent de développement économique, social et culturel.

En Afrique, cet enseignement supérieur connait une distanciation surprenante. Néanmoins, l’offre ne répond toujours pas à la grande demande qui s’explique par une augmentation démographique et une population très jeune. De fait, l’Afrique reste encore la région du monde la plus jeune et paradoxalement celle qui connait le retard le plus conséquent en termes d’accès à l’éducation tertiaire[[3]](#footnote-3). A rebours, l'enseignement supérieur connaît de grandes variations engendrées par les transformations digitales, la globalisation et les perspectives du nombre d’étudiants en Afrique. Ce travail pose la question de savoir quelles sont les limites de l’application du droit à l’enseignement supérieur en Afrique en général et spécifiquement Sénégal ? Eu égard des publications[[4]](#footnote-4) moins importantes que celles portant sur l’éducation primaire et secondaire, elles mettent alors, en avant des problèmes d’iniquités et d’inégalités sociales dans le secteur empêchant certains-nes d’accéder ou de poursuivre leur formation. Subséquemment, l’hypothèse avancée mettra en avant le fait que la richesse du ménage reste le facteur le plus convaincant dans les chances d’un-e étudiant-e d’accéder à l’enseignement supérieur et surtout d’y rester jusqu’à l’obtention d’un, de deux ou de trois diplômes (dans le cas du système Licences, Masters, Doctorat LMD). Différents problèmes se posent *de facto* dans l’enseignement supérieur en Afrique, celui de l’héritage du patriarcat expliquant les disparités entre les filles et les garçons. Dans l’optique, d’apporter des réponses à la question de départ, il sera mis en avant les limites d’ordre social avec les inégalités de classes et de genre au premier rang (I) puis, il sera question des questions d’ordre politique avec la volonté de l’action publique (II) et enfin, quelques-unes de nos recommandations seront mises en relief. (III)

Mener une analyse d’« action publique » sur un terrain africain demande un nombre important de questionnements dans la mesure où presque tout l’appareil théorique s’est construit autour de pratiques sectorielles nord-américaines puis européennes à l’exemple de l’approche par réseaux essentiellement utilisée dans cette étude, la *path dependency*, de l’approche séquentielle, de l’approche cognitive, etc. Analyser l’action publique en Afrique consiste, dès lors, à faire appel à des concepts issus du « Nord » en les confrontant aux réalités du « Sud ». Y a-t-il lieu d’adapter ces cadres théoriques au continent africain ?

Dans ce travail, le choix est porté sur une recherche-action qui vise concrètement à améliorer la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la portée du droit à l’enseignement supérieur en Afrique. Le terrain s’est imposé afin de nous rapprocher des acteurs cibles et d’en rencontrer d’autres pour la collecte des données primaires. Il y est fait des entretiens semi-directifs, des focus group, de l’observation participante, des visites de campus pédagogiques et sociaux. Les interviewés ont été classées par famille ou secteur et par domaine d’intervention. Nous avons eu des étudiants, des syndicats enseignants, des ONG nationales et internationales, des associations, la société civile en général. Ces structures interviennent dans la politique, l’équité des genres, les droits de l’homme, la citoyenneté et la paix, le commerce et enfin dans la migration. Pour ce qui est des ministères, le choix s’est tourné vers ceux l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation et de l’économie et des finances. L’étude étant en cours, il est prévu qu’une centaine d’enquêtes des observations dans six pays de la CEDEAO : Sénégal, Niger, Burkina-Faso, Ghana, Mali, Bénin.

Par rapport à la documentation, il s’est agi de s’arrêter sur les ouvrages, articles et thèses portant sur l’action de l’Etat, sur les théories basées sur le politique en Afrique mais aussi sur les OMD et les quatre documents (DSRP I et II, la SNDES et le document de la Concertation Nationale sur l’Avenir de l’Enseignement supérieur) du Sénégal. Depuis leur conception, quelles ont été les avancées du pays en matière d’Éducation supérieur ? Où en est réellement, le Sénégal dans sa politique de l’enseignement supérieur ? En conséquence, nous revenons sur la différence qu’il y a entre le concept de politique publique tel qu’il a été défini par Philippe Braud et la manière dont il est conçu actuellement avec différents acteurs. A partir de là, il question d’étudier la notion « d’action publique » telle qu’elle a été définie par Philippe Braud pour souligner la construction partagée de la réponse à un problème au sein d’une société. « L’action publique est ainsi une construction conjointe entre un ensemble d’acteurs, étatiques et non-étatiques. » Nous explorons les outils des sciences sociales. Par exemple avec la sociologie des organisations, comment les acteurs arrivent-ils à construire et à coordonner des activités organisées ? Quelles sont les stratégies des acteurs ? Nous nous sommes aussi penchés sur une dizaine de documents, mémoires et thèses relatifs au droit à l’enseignement supérieur et limites que présentait le système.

Pour ce qui est de l’approche sociopolitique, deux principales théories peuvent être soulevées. Celle de l’acteur stratégique avec Michel Crozier et Friedberg. Ces auteurs, pour comprendre la sociologie des organisations, partent de l’individualisme méthodologique. Chacun agit d’abord pour ses propres intérêts et de manière rationnelle, c’est l’individu vers l’organisation. A travers cette approche, nous voyons ce qui pousse les acteurs à mettre sur pied certaines politiques plutôt que d’autres ? Que gagnent ces acteurs en s’engageant dans la « gouvernance multipartite » ?

Nous faisons appel à Bourdieu et à ses disciples concernant la culture sociale et à ses effets sur les comportements et l’évolution du politique sénégalais ? Là aussi le structuralisme constructiviste nous sert avec l’habitus et le champ de Bourdieu. La routine, les habitudes « communes » aux populations (avec un taux de scolarisation et de maintien à l’école encore faibles, la pauvreté, etc.) leur permettent-elles d’évoluer normalement en respectant les règles du « jeu » du champ qu’est le système actuel de l’action publique mais également ses « enjeux spécifiques » ?

L’évolution de l’action publique éducative et son processus sont suivis. Quels sont les impacts de ces actions ou de la non-action sur le quotidien des étudiants et autres citoyens qui tendent à retourner à l’université ? Et nous reviendrons aussi sur les difficultés à traiter de la sociologie de l’action publique sous le prisme du droit au Sénégal, à savoir la prise en compte de l’opinion publique, des populations à toute échelle ainsi que des droits humains. Nous visiterons également, les travaux empiriques, des questions théoriques, des grilles de lecture, des approches (analyse séquentielle de Jones, approche cognitive, approche par réseaux, choix rationnel). Que peut et doit être le véritable rôle d’un Etat dans cette action publique ? Comment est-elle gérée dans les programmes au Sénégal ? L’action publique répond-t-elle aux conditions de l’analyse des politiques publiques et de la sociologie de l’action publique ? Nous avons porté notre choix sur une démarche inductive en apportant d’abord des précisions sur les l’Etat de l’Enseignement supérieur et la manière dont il est perçu par les acteurs du secteur. Nos questions ont abondé dans ce sens en ventilant sur les clivages, étudiants et syndicats comme partenaires et contre-pouvoir de l’autorité publique. Nous nous pencherons sur ces questions en nous servant des travaux de Dominique Colas, de Daniel Lochak, d’Augustin Loada, d’Alioune Badara Diop sur la société civile et de Pierre Lascoumes, de Le Galès, de Padioleau d’Yves Surel sur l’action publique ou encore de ceux de Jacques Chevallier sur le droit et l’action publique. Et dans cette partie de notre travail, l’action de l’Etat sera déterminante. L’intérêt est porté aussi sur la construction, à la réalisation et à l’effectivité du droit à l’enseignement supérieur. Pour ce qui est des méthodes qualitatives, comme nous l’avons souligné déjà, nous faisons un travail de terrain, cherchons à rentrer dans le monde de l’enseignement supérieur en collaborant étroitement avec différentes institutions concernées au Sénégal.

1. **Les inégalités de classes et de genre**

En effet, en ce qui concerne le choix des filières, il est clair que les filles sont plus nombreuses dans les séries littéraires malgré les avancées et la mise en place de politiques[[5]](#footnote-5) promouvant l’entrée des filles dans les disciplines scientifiques. Concernant aussi les effectifs, une fois les orientations faites, il est à remarquer de nombreuses limites remettant en cause le droit à l’éducation. Il s’agit de manque d’infrastructure, des dures conditions de cours et de vie dans les campus, très significatifs en Afrique subsaharienne. Et là encore, on se rend compte des iniquités de genres. Si l’on prend l’exemple de l’Université Cheikh Anta, une étude en cours[[6]](#footnote-6) montre le fait que des filles doivent renoncer à leurs études ou aux examens qualifiants parce qu'elles n'ont pas d’équipements en garnitures hygiéniques et manquent d’intimité et d’hygiène dans les lieux d’aisance communs.

A ce titre, même si l’Afrique connait une nette croissance de son nombre d’étudiants-tes, il reste d’énormes efforts à faire pour les contenir et les maintenir dans l’enseignement supérieur jusqu’à l’obtention d’au moins d’un des diplômes. Les conditions d’études restent difficiles et remettent en cause tout le droit à l’éducation comme droit-créance de seconde génération mais aussi les droits de l’homme de première génération qui lui sont inhérents. En conséquence, il serait tout à fait opportun de mettre en place des pistes de réflexions puis de politiques à mettre en œuvre afin de faire respecter le droit à l’enseignement supérieur en Afrique qui pourrait être vecteur de développement par le truchement de la jeunesse.

1. **Les contraintes d’ordre politique avec les manquements de l’action publique : une question de justice sociale**

Rawls propose deux principes encore valables au XXIe pour étudier le terrain sénégalais : dans un premier temps, il souligne que le principe de liberté́ requiert que l’on donne, par le biais du système, la possibilité́ à la société́ d’acquérir les libertés compatibles avec un accès égal à tous de ces libertés. Il s’agit, par ailleurs, de l’Egalité des droits fondamentaux que le philosophe américain appelle « bien premiers » : santé, talent (biens premiers naturels) et biens premiers sociaux (droit de propriété́, liberté́ d’expression, libertés politiques, estime de soi, etc.). Dans un second temps, les possibles inégalités qui résulteraient du principe de liberté́ sont justes si elles satisfont à deux conditions :

- si elles sont attachées à des positions ouvertes à tous comme le principe d’égalité́ des chances qui nous intéresse dans cet article.  
- si les inégalités bénéficient aux plus désavantages (principe de différence ou principe du Maximin). Ainsi, lorsqu’un système ne peut offrir à la fois la liberté́ et l’égalité́ à tous, il s’agit d’injustice sociale qui est un problème de droit, de normes coutumières ou écrites impliquant au moins deux êtres.

Le Sénégal à l’image de nombreuses anciennes colonies a une éducation de plus en plus remise en cause par les acteurs concernés. Par conséquent, là où le taux de scolarisation connaît une importante hausse et attendrait plus de 90%, les niveaux des élèves et celui des enseignants sont fortement décriés malgré toutes les politiques mondiales et conférences mises sur pied depuis le début des indépendances. Les politiques publiques éducatives souffriraient de problèmes de non prise en compte des réalités systémiques nationales, de globalisation des systèmes avec les impositions d’actions de la part des bailleurs de fonds appelés communément, depuis le XXIe siècle, les partenaires technico-financiers. Ainsi, des conséquences graves en découlent et paralysent l’éducation dans un pays APD comme le Sénégal. La qualité est absente des écoles publiques malgré l’ « Education Pour Tous ». De fait, les parents qui en ont les possibilités placent leurs enfants dans les instituts privés ; ce qui fait que plus on est aisé, meilleure est l’instruction que reçoit son enfant. Les bonnes formations reviennent à une certaine catégorie sociale. Ce système augmente l’écart et crée un héritage social[[7]](#footnote-7) avant même l’accès à l’université[[8]](#footnote-8). De fait, l’école publique qui devait être source d’égalité chances n’est même plus fréquentée par les classes aisées. Elle est loin du lieu d'une violence symbolique décrite naguère, et « *elle redouble les inégalités sociales en pérennisant une véritable aristocratie scolaire[[9]](#footnote-9)».* Des solutions doivent toutefois impérativement être mises en place afin que *l’avenir du pays puisse prendre un meilleur cap et que les enfants, au même titre reçoivent une éducation publique approprié[[10]](#footnote-10)*. Il est de fait question de remodelage du système éducatif africain en général et sénégalais en particulier. Cette érection d’une école sénégalaise qui ferait plus référence avec un modèle « civilisationnel » différent, se fonderait davantage sur la pensée du philosophe « Kocc Barma[[11]](#footnote-11) », de celle de Cheikh Anta Diop[[12]](#footnote-12) qu’à celle de Jules Ferry[[13]](#footnote-13). A ce titre, il pourrait révolutionner l’esprit des formateurs comme celui des apprenants pour, enfin « *décoloniser les imaginaires en Afrique »*[[14]](#footnote-14)et donc de manière cérébrale, culturelle, scientifique voire économique. Cependant, en attendant cette révolution qui nous permettra de vivre « la philosophie comme pouvant être de culture africaine » quel jalon poser en premier afin d’endiguer les problèmes de l’éducation dans un continent aussi jeune que l’Afrique, par sa population.

1. **Quelques recommandations**

Cette étude a permis de mettre en relief quelques propositions de recommandations qui dépassent le terrain d’étude du Sénégal et peut être étendu au niveau sous-régional voire régional :

* Tenir des assises de l’éducation nationale et de l’enseignement supérieur intégrant toutes les familles d’acteurs concernés en prévision d’une quête de cohérence et qualité et révisions des *curricula* à tous les niveaux de l’enseignement (de la maternelle à l’université)
* Orienter tous les bacheliers dans les différentes universités (cela suppose la création de nouvelles universités et le recrutement du personnel enseignant
* Revoir le système des bourses et encourager l’attribution des bourses aux filles
* Réactualiser les textes concernant l’enseignement supérieur (faciliter notamment la reprise des études universitaires)
* Normaliser la capacité d’accueil (surtout à l’Université Cheikh Anta Diop
* Mettre en place des licences professionnelles
* Mettre en place une bibliothèque nationale virtuelle et physique
* Former le personnel de la gestion de l’Université
* Donner beaucoup plus d’importance au secteur (se doter de centres et de laboratoires de recherche opérationnels
* Revoir le système d’attribution de logement universitaire et mettre en place des systèmes d’aide aux logements pour les étudiants venant de régions lointaines et de l’étranger
* Au niveau régional et sous-régional, mettre en place des programmes d’échanges facilitant l’apprentissage des langues et cultures africaines à l’image des programmes Erasmus.
* Instaurer la culture de la paix
* Former très tôt les étudiant en leadership et leur faciliter l’obtention de stage
* Construire des infrastructures (salles de cours, logements, bibliothèques, restaurant universitaires) accessibles aux personnes vivant avec un handicap) et faciliter la lecture braille aux mal et non-voyants.
* Prendre en compte l’aspect genre dans l’orientation et le maintien des filles à l’université avec la création de garderie de proximité dans les universités (pour permettre aux étudiantes mères de venir assister aux cours sans stress), de concevoir des lieux d’aisance séparés, pour les filles et jeunes femmes afin qu’elles s’y sentent en sécurité…
* Revaloriser la recherche et l’innovation
* Évaluer au moins tous les quatre années le secteur

**Conclusion**

*In fine,* la réflexion théorique combinée aux conclusions découlant des acteurs du secteur de l’enseignement nous poussent à mettre l’accent sur la nécessité de le réformer continuellement afin d’avoir des universités et institutions supérieurs compétitifs. De plus en plus, il est à remarquer que *l’Alma mater* sénégalaise est absente des différents classements des meilleures universités d’Afrique, les difficultés se trouvant à différents niveaux. Ainsi, il est à remarquer que tous les bacheliers n’accèdent pas systématiquement à l’enseignement supérieur non pas par choix mais parce qu’ils n’y sont pas acceptés. D’un autre côté, il est presque impossible de retourner dans le système, une fois qu’on n’y soit sorti ; ce qui est la conséquence du déficit d’enseignant. e.s-chercheurs.e.s et d’universités. Nos enquêtes nous ont aussi permis de déceler des problèmes relatifs aux orientations. Plus de cents étudiant.e.s nous ont signalé ne vouloir poursuivre les formations dans lesquelles, il leur être parachuté.

Aussi malgré le développement au niveau national, avec le Plan Sénégal Émergent et au niveau international avec les ODD[[15]](#footnote-15), l’égalité des chances est déterminante. Néanmoins, il existe des disparités et inégalités de genre et avec les personnes vivant avec un handicap. Les filles ont besoin d’être encouragées afin de pouvoir poursuivre leurs cursus universitaires. Il en est de même pour les personnes vivant avec un handicap (malvoyants, non-voyants, à mobilité réduite…) dont les situations ne sont pas forcément prises en compte, dans la construction des bâtiment comme pour le déroulement des cours, malgré l’existence de bus de transport spécialisé offert par la fondation UCAD.

**Bibliographie**

1 – Ciss, M. (1997). Performances des étudiants de 1ère année de Sciences naturelles de l’Université́ Cheikh Anta Diop de Dakar en travaux pratiques de biologie animale. Mémoire de DEA en sciences de l’éducation, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal.

2 – Dieng, B. (2000). Sélection à l’entrée à l’université́ et facteurs prédictifs de la performance des étudiants en première génération : cas de la Faculté́ des Sciences et Techniques de l’Université́ cheikh Anta Diop de Dakar. Mémoire de DEA en sciences de l’éducation, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal, 171 pages.

3- Fadiga, M. (1998). Étude longitudinale rétrospective sur l’évaluation de l’efficacité́ externe et de l’équité́ d’accomplissement des diplômés sénégalais de l’ENSTP de1981 à 1994. Thèse de doctorat en sciences de l’éducation, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal.

4- Houme, K.P. (1998). Admission des étudiants à l’entrée et l’efficacité́ en première année à l’Université́ du Benin : facteurs de réussite et d’échec. Mémoire de DEA en sciences de l’éducation, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal

5 – Rubiza, A.D (2001). Évaluation du niveau d’intégration des compétences de base en français langue étrangère : cas des étudiants entrant à l’université́ nationale du Rwanda. Mémoire de DEA en sciences de l’éducation, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal, 142 pages

6 – Sall, H.N. (1996). Efficacité́ et équité́ de l’enseignement supérieur, quels étudiants qui réussissent à l’université́ de Dakar ? Thèse d’Etat, en sciences de l’éducation, T1 et T2, CUSE-UCAD, Dakar, Sénégal.

7- AUA. (2005). Déclaration d’Accra sur l’AGCS et l’internationalisation de l’enseignement supérieur en Afrique. Accra, Ghana.

8- Banque mondiale. (1995). L’enseignement supérieur – Les leçons de l’expérience. Publication Banque mondiale, 115 p.

9- Banque mondiale. (2003). Construire les sociétés du savoir : nouveaux défis pour l’enseignement supérieur. Les Presses de l’université́ Laval, 275 p.

10- De Keitele, J.M. (2003). L’éducation pour tous : bien public, de la petite enfance à l’université́. Communication présentée à la Conférence Internationale des ONG-UNESCO, 17-19 Décembre 2003.

11- Direction de l’Enseignement et de la Réforme. (2007). Statistiques universitaires. UCAD. 12- E.C.R. (2007). Dakar. Éditions & Communications Régionale, Paris, France

13- Kane, L. (2007). Dakar et ses environs. Éditions Laure Kane, Chaulon, France

15- Loi N° 91-22 du 16 Février 1991 dite Loi d’orientation de l’Éducation Nationale du Sénégal.

16- Mve-Ondo, B. (1998). Enseignement Supérieur en Afrique : réalisations, défis et Perspectives, l’AUPELF.

UNESCO, 1998, 623 – 641.

17- Niang, S. (1998). Les universités africaines et la mondialisation » in Enseignement supérieur en Afrique : réalisations, défis et perspectives. UNESCO, 1998, 35 – 44

1. ILLICH, Ivan *Une société́ sans école*, Ed. Seuil, Paris, 1971. [↑](#footnote-ref-1)
2. C’est-à-dire un droit qui s’impose aux Etats comme une obligation à partir du moment où ils signent les Conventions relatives à ce droit. [↑](#footnote-ref-2)
3. Tirée d’une étude de 2017 de l’Association pour le développement de l’éducation en Afrique (ADEA) [↑](#footnote-ref-3)
4. DARVAS, Peter, GAO Shang, YIJUUN, Shen, *Enseignement supérieur et équité en Afrique subsaharienne : élargir l’opportunité au-delà de l'élite*, Washington, Banque mondiale, 106 p. [↑](#footnote-ref-4)
5. Au Sénégal, il est mis sur pied depuis quelques années le concours miss scientifique, permettant aux filles de rester dans les séries scientifiques à partir du lycée. [↑](#footnote-ref-5)
6. Une étude menée par Dre Ndeye Astou Ndiaye et Mme Fatoumata Bintou Faye sur les politiques de genre dans les universités au Sénégal. (En cours …) [↑](#footnote-ref-6)
7. Bourdieu, P., Passeron, J.Cl., *Les héritiers*, Ed. Minuit, Coll. Le sens Commun, p.192. [↑](#footnote-ref-7)
8. En l’absence de bibliothèque publique nationale ou dans les écoles, seuls ceux issus de certaines classes sociales peuvent atteindre une certaine culture éducative. D’autres y accèdent accidentellement ou par grande chance ou avec une grande abnégation des parents. [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://www.scienceshumaines.com/les-heritiers_fr_12988.html> , Martine Fournier, commentaire sur *Les héritiers,* paru en 2003 au journal Sciences Humaines. [↑](#footnote-ref-9)
10. Monsieur Ahmed Thiam, ancien maoïste, professeur des écoles à la retraite depuis 19 ans. Il constante, nous dit-il une dégradation de notre éducation qui mène le pays tout droit dans le mûr. Pour lui, l’école sénégalaise, africaine devrait sortir des jougs de l’Occident. [↑](#footnote-ref-10)
11. Birima Maxuréja Demba Xolé Fall (1586-1655), est plus connu sous le nom Kocc Barma Fall. Il fut certainement le plus grand penseur et philosophe sénégalais et l’un des plus grands en Afrique. Ses maximes et sentences font partie de l’univers de la culture wolof. [↑](#footnote-ref-11)
12. On ne présente plus Cheikh A. Diop et sa pensée qui tourne autour de la problématique d’une véritable renaissance culturelle des peuples qui se pose autour de quatre axes essentiels : la reconquête de leur histoire authentique, la maitrise de leur langue nationale, le développement de leur littérature et de son art, la reformulation d’une pédagogie intégrée. Il s’agit pour Cheikh A. Diop dans cette difficile de la lutte, d’envisager le problème de la conquête de l’indépendance totale de l’Afrique par la recherche et l’appropriation de ses propres outils de connaissance de base par l’intervention de nouvelle théories aptes, à la fois, à détruire celles forgées par les dominateurs pour ruiner la prise de conscience de leurs sujets et à reconstruire sur ces ruines des consciences nouvelles [↑](#footnote-ref-12)
13. Jules Ferry (1832-1893) est auteur des lois restaurant l’instruction publique. Il est considéré comme l’un des pères fondateurs de l’identité républicaine en France. [↑](#footnote-ref-13)
14. Expression utilisée par le Professeur Souleymane Bachir Diagne, Philosophe et directeur de l’Institut des études africaines de l’université de Columbia, propos tenu lors d’une interview avec le journaliste Nicolas Truong, Le Monde, 17 août 2019. [↑](#footnote-ref-14)
15. Objectifs de développement durable [↑](#footnote-ref-15)